

Le Président malien de la Transition a pris la malheureuse habitude d'annoncer, lors de ses déplacements à l'étranger, des décisions importantes et graves au nom de tout le pays sans consultation aucune de ses propres institutions, gouvernement et parlement de transition, à plus forte raison de son peuple qu'il s'est toujours refusé de consulter, fort de l'appui de la France et de la CEDEAO.

A la surprise générale, cédant comme d'habitude aux pressions de son mentor français à qui il doit tout, il a annoncé sa décision de négocier avec le MLNA et désigné d'autorité un négociateur en la personne de son conseiller spécial. Pourquoi un tel changement de stratégie ? Est-ce par naïveté, par calcul ou tout simplement par démission voire trahison ? L'histoire nous édifiera un jour. Ne s'est-il pas dans tous les cas jeté dans la gueule du loup ?

A l'analyse des faits, le moins qu'on puisse est l'absence notoire d'une stratégie de négociation au niveau des dirigeants maliens de la Transition, leur amateurisme et leur manque de lucidité face aux professionnels aguerris de la duplicité, de la manipulation et de la diversion de la médiation burkinabé. Accepter de négocier avec le MLNA et à Ouagadougou constitue deux fautes majeures qui risquent d'hypothéquer lourdement le devenir du Mali.

Pourtant le Ministre malien de Transition des Affaires Etrangères avait déclaré et répété haut et fort partout et à juste raison qu'il n'était plus question de négociations avec les groupes armés, que cette pratique était désormais terminée. Les Maliennes et Maliennes de tous bords avaient applaudi car l'expérience a largement démontré que cela n'a jamais servi à rien. Le temps d'un répit de quelques années, les seigneurs de guerre repartaient à l'assaut avec des exigences plus fortes après avoir dilapidé les butins de guerre précédents.

L'annonce de la création de la Commission nationale de dialogue et de réconciliation semblait faire croire que les autorités avaient compris qu'il fallait désormais impliquer l'ensemble des communautés dans un processus de dialogue intercommunautaire inclusif même si la désignation directe par Bamako des représentants des communautés s'était faite par cooptation et par-dessus leur tête. Pourquoi cette commission n'a-t-elle jamais fonctionné ? Pourquoi n'a-t-elle jamais obtenu de dotation budgétaire pour qu'elle puisse fonctionner ? Pourquoi cela a été fait ? Est-ce que cela est dû à des pressions occultes ? Pourquoi brutalement sans justification plausible a-t-on décidé d'aller négocier avec le MLNA ? Pourquoi a-t-on écarté le Ministre des Affaires Etrangères au profit du Conseiller spécial du Président connu pour ses accointances françaises. Le Ministre ne serait-il pas moins malléable, plus rigide sur les intérêts nationaux ?

Par ailleurs, pourquoi continuer à recourir à la médiation burkinabé ? Pourtant le président intérimaire semblait reconnaître que la médiation du président du Burkina avait fait son temps et qu'il fallait que les Maliens se prennent en charge eux-mêmes pour régler définitivement et durablement entre Maliens les problèmes intérieurs. Mais pourquoi s'est-il dédit ? Pourquoi cette soudaine amnésie ?

Il est portant de notoriété publique que le médiateur burkinabé est apparu souvent aux yeux des populations africaines comme le parrain de bon nombre de rebellions dans la sous-région. Serait-il simplement un incorrigible et dangereux pyromane qui allume volontairement des incendies pour être appelé à les éteindre ? Est-ce par mégalomanie ou désir forcené de figurer dans les livres de l'histoire africaine ? Ne serait-il pas aussi et surtout le proconsul des réseaux françafricains ouest africains, suite à la disparition de Houphouët-Boigny, de Eyadema et de Bongo ? Beaucoup d'informations ont circulé ses accointances supposées ou réelles avec Savimbi dans la guerre civile angolaise, Taylor au Libéria et en Sierra Léone. Ne parlons pas de son implication dans les crises guinéennes et surtout ivoiriennes dont il reste un des acteurs clés. Serait-il à la recherche d'un destin

sous régional pour son pays ou fait-il partie de la meute de loups africains et internationaux dans la chasse aux trésors africains?

Sa collusion avec les rebelles du MLNA ne fait aucun doute pour bien de Maliens. Ouagadougou abrite depuis fort longtemps la plus grande représentation de la rébellion à côté de celle de Paris et de Nouakchott. Le MNLA y fait l'objet de soins particuliers au vu et au su de tout le monde. L'armée burkinabé s'est même portée à son secours en territoire malien quand le MUJAO lui infligé une sérieuse raclée à Ménaka. Un tel comportement est-il celui d'un bon voisinage ? Peut-on continuer à être médiateur dans une crise où visiblement on est acteur ?

La France, elle aussi, se dit ami du Mali. Pourtant, c'est sur son territoire que ledit MLNA a proclamé l'indépendance de l'AZAWAD. Qu'en aurait-il été si le Mali avait accordé droit de cité aux indépendantistes corses ou basques par exemple ? Le Ministre français de la coopération et du développement parle de neutralité de la France dans le conflit entre le Mali et la rébellion. Un véritable ami est-il neutre ? Pourquoi exiger du Mali qu'il négocie alors que la France refuse de négocier avec les Corses et les Basques en les traitant de terroristes ? Ne parlons pas des autres possessions extra territoriales françaises à travers le monde dont certaines doivent faire l'objet de décolonisation selon l'ONU.

Et si le Mali offrait une base de repli aux opposants burkinabé et négro mauritaniens ? Pourquoi se l'interdirait-il s'il en est ainsi au Burkina Faso et en Mauritanie ?

Venons-en au projet d'accord des négociations. Il est plein d'artifices et d'ambivalences. Il comporte bien de non dits et laisse la porte ouverte à toutes sortes d'interprétations.

Il commence d'abord par un mensonge politique de taille en qualifiant le gouvernement de transition de gouvernement d'union nationale, ce qui n'est pas le cas mais passons !

Dans son article 6, il parle de cantonnement et de désarmement des groupes armés et de redéploiement des forces de défense et de sécurité du Mali. On n'y parle guère de l'armée du Mali. Que cache cet intitulé ? S'agirait-il uniquement des forces de police et de gendarmerie ? Il est aussi prévu que cela se ferait sous la supervision d'une commission technique de sécurité. Comment dans un pays dit souverain ses propres forces armées ne sauraient se déployer sans que cela soit supervisé par des forces étrangères ? Quel pays accepterait cela ?

Les articles suivants sont restrictifs par rapport à ce semblant d'avancée. L'article 8 parle d'une équipe mixte d'observation et de vérification. Cela veut-il dire que le MLNA y siègera au même titre que l'Etat du Mali et à égalité parfaite ? Cela n'est-il pas contraire au principe de cantonnement et de désarmement. Que fait quelqu'un de cantonné et de désarmé dans une commission d'observation ? Il ne doit plus en principe être encore là.

L'article 9 est encore plus révélateur de la duplicité de la négociation. Si l'article 6 parle de redéploiement des forces de défense et de sécurité du Mali, l'article 9 affirme le gel des positions sur le terrain, l'interdiction d'occuper de nouvelles positions, le positionnement de la MISMA/MINUMA à Anéfis et à Kidal. En clair l'Armée malienne est prise en otage sur son propre territoire national. Quel est en définitive le statut de cette MISMA/MINUSMA ? Au lieu de force d'appui, ne serait-elle pas une force d'interposition, ce qui avait été dénoncé par le Mali en son temps et contraire à ce qu'en avait dit l'ONU dans les assurances qu'elle avait données ! Ne serait-ce là un piège de plus, un aveu des intentions réelles cachées jusque là ? N'est-ce pas là une avancée vers la partition de fait du Mali ?

Si dans l'article 6, on parlait de cantonnement et désarmement des groupes armés, dans l'article 10, on le renvoie après la signature d'un accord de paix global et définitif. Plus question de déposer les

armes ! De même au lieu de redéploiement effectif, on parle redéploiement progressif de la gendarmerie et de la police et plus tard e l'armée malienne. Les mots ont tout leur sens. Aucune illusion à se faire. Il s'agit d'un ravalement de façade pour sauver la face à l'Etat du Mali. Les choses sérieuses se décident ailleurs, au niveau MISMA/MINUSMA sous contrôle des grandes puissances.

L'article 15 parle d'un Comité de suivi et d'évaluation auquel participe la Suisse comme les USA et la France. A quel titre on est en droit de s'interroger ? Fait-elle partie du problème en tant qu'allié du MLNA ?

L'article 17 contesté par le Mali parle de suspension des poursuites judiciaires et de mise en place de commission d'enquête internationale. Le refrain est connu. Elle ne voit que ce qui arrange les grandes puissances et font peu de cas des crimes dont sont victimes les populations concernées. Les Droits de l'Homme ont une couleur. Il s'agit des Droits de l'Homme Blanc. Mitterrand avait lâché le mot quand on l'a réveillé en pleine nuit pour lui annoncer le génocide des Tutsis commencé à Kigali. Un massacre de noirs au Rwanda, ce n'était pas grave. Egorger et éventrer des soldats maliens à Aguelhok, violer des mères et de filles noires devant leur famille ne sont pas graves non plus. La solidarité ethnique et raciale vaut le coup pour un mouvement fasciste, raciste et anti national comme le MLNA qui usurpe l'identité et le nom du peuple touareg qu'il ne représente point. Sans aucun doute, il est le bras armé des multinationales qui rodent autour des richesses du sous sol malien

L'article 20 affirme que des pourparlers de paix doivent intervenir 60 jours après l'installation du nouveau pouvoir issu des élections. Les objectifs fixés sont clairs et contraignants. Un point saillant semble s'en dégager : l'organisation administrative et institutionnelle de la région Nord. L'orientation fixée est claire. Il ne s'agit ni plus ni moins que du dépeçage du territoire national.

L'article 22 enfonce le clou. A défaut d'accord par concertation, il faut s'en remettre à la MISMA/MINUSMA et la médiation CEDEAO.

Au vu de la situation et du rapport de force interne à la négociation, la prise de position du président intérimaire ressemble à celui du pendu qui s'et mis lui-même la corde au cou. Les renégociations en cours pourraient-elles y changer grand-chose ? Il est permis d'en douter.

Pire, le gouvernement malien s'est tiré lui-même une balle dans le pied en prolongeant l'état d'urgence et en muselant ainsi sa propre population. Mieux, il a embastillé les premiers marcheurs anti négociations de Ouagadougou. S'il avait eu l'intelligence politique de se laisser porter par la vague de la contestation populaire, cela aurait renforcé ses positions. Il serait à même de mieux résister aux pressions multiformes. Passer outre le rejet ultra majoritaire de ce qui se trame à Ouagadougou, engager le pays dans des accords dont ne veulent point les Maliens dans leur écrasante majorité constitue un grave risque de guerre civile. Les centaines de milliers de morts des guerres meurtrières en Angola, au Congo, au Libéria, en Sierra Léone, au Soudan, en Libye et au Mali ne dérangent point la conscience des multinationales occidentales. Les profits colossaux qu'ils réalisent partout dans le monde sont entachés du sang des peuples.

Avons-nous le droit de rester complices du génocide de nos propres populations ? Nos élites doivent cesser d'être les éternels complices des maitres actuels du monde dès lors qu'ils leur accordent une part de prédation. La ruée des armées africaines en témoignent. Ce n'est pas dans l'intérêt des peuples qu'elles agissent mais de leurs commanditaires internationaux.

L'exemple du petit Rwanda doit nous pousser à la réflexion. Il vient de dire doublement non à l'invitation à négocier avec sa propre rébellion intérieure entretenue et soutenue par les mêmes intérêts qui se cachent derrière le MNLA et celle de la France au prochain sommet qu'elle prépare

sur la sécurité en Afrique ; Le Rwanda refuse de confier sa sécurité à une puissance étrangère et il le dit tout haut et net.

Ironie de l'histoire, c'est un général rwandais qui dirigera la MINUSMA et le chef d'Etat major placé sous ses ordres est un français.

« Qui ose, gagne ! » était la devise des commandos parachutistes d'un certain Mali. Paix à son âme ?

Aux Maliens d'assumer leur mission historique ou de la trahir, comme le disait si bien Fanon !

Pr Issa N'DIAYE